



Règlement du concours

Les candidatures incomplètes ou non-conformes à un article du règlement sont éliminées, sans préavis.

Modalités de participation

1. L'association *La Piterne* ouvre un concours trimestriel. Le thème générique et la période concernée sont indiqués sur le site lanouve.fr.
2. La participation au concours est gratuite et n'entraîne aucun autre frais imposé.
3. Le concours est ouvert à tout écrivain, âgé de 18 ans et plus, seul ou en groupe (par exemple : co-auteurs, classe, association, atelier d'écriture).
4. **Seules les nouvelles sont acceptées** : *La nouvelle est un récit fictionnel, court et écrit en prose. La concision et l'efficacité de son écriture la caractérisent. Les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. L'action ou l'évocation sont assez simples et exposés de façon à ménager un effet de surprise, d'interrogation ou d'émotion.*
5. Les candidats garantissent que l'œuvre présentée est inédite et libre de droits.
6. Les textes, écrits en langue française, respectent le thème trimestriel indiqué sur le site lanouve.fr
7. Les textes ont un **minium de 10 000 et un maximum de 15 000 caractères** (espaces comprises) ; ils portent un titre, lui-même différent du thème indiqué. Ils sont composés **dans un format de traitement de textes** (odt de LibreOffice et OpenOffice, doc ou docx de Word), à l'exclusion de tout autre format, **sans aucune mise en page élaborée** ; pour les retraits de texte (début de paragraphe) : ni espace, ni tabulation ; pour les dialogues : aucune puce automatique mais des tirets cadratins.
8. Un même écrivain ou groupe d'écrivains ne peut présenter qu'un seul texte par concours, auquel il joint une fiche indiquant les nom, prénom, année de naissance, code postal et adresse mél de l'écrivain ou du représentant du groupe. L'écrivain ou le groupe peut adopter le pseudonyme de son choix.
9. Les textes soumis pour le concours sont expédiés jusqu'à la date indiquée sur le site lanouve.fr, à l'adresse mél concours@lanouve.fr dans le format suivant :
 - objet du courriel : « concours + titre de la nouvelle » (ex : *concours coco bel œil*)
 - message à la convenance de l'écrivain ou du groupe, et deux fichiers joints :
 - le premier nommé « texte + titre de la nouvelle » (ex : *texte coco bel œil*) comprend le fichier conforme à l'article 7,
 - le second nommé « participation + titre de la nouvelle » (ex : *participation coco bel œil*) reprend la fiche de participation disponible dans le site lanouve.fr, à la rubrique « revue ».
10. Les textes à caractère raciste, sexiste, diffamatoire ou tout simplement jugés irrecevables par le jury seront retirés de la compétition sans préavis.

Il est recommandé aux participants au concours de ne pas attendre la dernière minute pour adresser leurs textes, la lecture par le jury s'effectue au fur et à mesure de l'arrivée des textes.

Le magazine *La Nouve*

11. Les textes enregistrés sont transmis aux membres de l'association *La Piterne*, volontaires pour composer le jury. Le jury sélectionne les nouvelles selon les critères suivants : respect du thème, taille du texte, qualité de la rédaction, originalité du traitement. Le jury est



souverain dans ses décisions et ne pourra être remis en cause par aucun des participants.

12. Les auteurs des textes sélectionnés sont contactés par courriel et invités à d'éventuelles modifications ou corrections. Avec leur accord, les nouvelles retenues sont publiées dans le magazine numérique *La Nouve*, édité par les soins de l'association *La Piterne*. Elles sont signées du nom ou pseudonyme donné par leur auteur.

13. L'association *La Piterne* diffuse le magazine numérique *La Nouve* de manière gratuite. Les seules récompenses pour avoir franchi la sélection sont la gloire et la fierté du travail bien fait. En aucun cas, l'auteur ne peut réclamer ou exiger une autre récompense ; il peut se valoir à l'extérieur de la distinction reçue.

14. Les lauréats renoncent à leurs droits d'auteur, en conservant la propriété intellectuelle de leurs œuvres.

La participation au concours vaut acceptation des 14 articles du règlement.

[Information : lanouve.fr](http://lanouve.fr)